

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue de P. Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

3 PIASTRES par mois.

MONTEVIDEO.

3 MAI 1848.

PROCES VERBAL

Des délibérations prises dans l'assemblée générale des résidents français, qui a été convoquée par le comité provisoire en la salle du jeu de paume de M. Martin Cuzenave pour ce jour d'hui, lundi premier mai 1848, à midi.

A une heure la séance est ouverte.

Le bureau est occupé par :

MM. Portal (ainé), président.

Vaillant Adolphe, secrétaire.

Martin Aymes.

Michel Oyenard.

Le 5me membre M. Charry étant absent.

M. le Président procède à l'ouverture de la séance par un court exposé des motifs qui ont déterminé cette mesure de la part du comité provisoire.

Le secrétaire rend compte de ces motifs qui proviennent tous de la nouvelle position que nous ont faite subitement les événements politiques survenus en France.

Il ajoute que le comité provisoire, en vue de ces raisons puissantes, a pensé devoir provoquer l'Assemblée Générale de toute la population française sans exception afin de provoquer une nouvelle élection au scrutin secret des membres qui devront désormais former la "Commission des résidents français," vu que le "comité provisoire" n'avait été nommé et installé que par un nombre fort restreint de résidents français, et à l'exclusion de certaines classes de la population, qui, elles aussi, devaient être représentées; que l'Assemblée Générale aurait à fixer le nombre des membres qui devront former la commission, ainsi qu'à tracer les devoirs et les attributions de cette commission.

A la demande de plusieurs membres, qu'il soit adjoint deux personnes de plus au bureau, Messieurs Lefèvre et Leduc sont nommés à cet effet, et ils sont installés.

Le nombre des membres devant former la commission, est fixé à quinze, par l'assemblée générale dans le but de la voir composée de telle manière que toutes les conditions de l'échelle sociale y soient représentées. L'élection au scrutin secret de ces quinze membres est renvoyée à la fin de la séance.

La discussion étant ouverte sur les devoirs et les attributions de cette commission, plusieurs membres y prennent part, dans le plus grand ordre, et au milieu du plus profond silence.

Une proposition écrite, émanant de M. Gascogne aîné, parvient au bureau; elle est lue par M. le président: après un court exposé de motifs, elle explique les devoirs et les attributions de la commission, et finit par proposer que l'acte d'adhésion de la population française de Montevideo au nouveau gouvernement français, ainsi que la pétition de cette population à l'assemblée nationale, soient portés en France par un citoyen français, spécialement délégué à cet effet.

A la dernière partie de cette proposition, qui passe à l'ordre du jour, il est objecté que, dans l'état de pénurie et de gêne où se trouve la population par suite d'une guerre désastreuse et d'un siège de cinq ans, il serait au moins fort difficile de faire les fonds nécessaires à une pareille mission. Le reste est renvoyé à l'examen de la commission.

Il est ensuite décidé qu'une démarche devra être faite dans le plus court délai, par la commission, auprès des agents français, et que l'assemblée s'en rapporterait parfaitement à cet égard, à la sagesse des membres de la commission.

La commission sera encore chargée de rédiger l'acte d'adhésion de la population française au nouveau gouvernement ainsi que la pétition qui devra être adressée à l'assemblée nationale, pour exposer au peuple français notre position, nos besoins et nos espérances.

Une fois cette pétition rédigée, elle devra être lue et discutée en assemblée générale, pour ensuite être approuvée et signée.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité est installé en bureau provisoire, et annonce qu'il recevra les votes jusqu'à sept heures du soir le scrutin devant être dépouillé à cette même heure,

A cet effet une liste des membres votants est dressée par le bureau; l'on procède avec pleine et entière liberté au vote par le scrutin.

A sept heures du soir, M. le Président déclare le scrutin formé, et la liste des votants close et arrêtée au nombre de 484, dont la minute est jointe au présent.

Il nomme quatre scrutateurs, lesquels, avec le bureau entrent immédiatement en fonctions.

A minuit le scrutin étant dépouillé M. le président en annonce à haute voix le résultat et proclame comme membres de la "Commission des résidents français :

	Suffrages.
MM. Vaillant (Adolphe) qui a obtenu.....	379
Michel Oyenard.....	354
Martin de Moussy.....	348
Lefèvre.....	346
Leduc.....	339
Raymond.....	324
Portal aîné.....	300
Berho.....	283
Léonard.....	268
Larache Lucas.....	171
Barraud père.....	155
Baradère.....	135
Ebert.....	131
Gascogne aîné.....	128
Mandain jeune.....	123

M. le Président observe qu'en cas d'empêchement de la part d'un des membres sus-nommés, les suffrages retomberont naturellement sur les membres suivants qui viennent par ordre immédiatement après.

MM. Charry.....	111
Arsène Isabelle.....	86
Mandain aîné.....	84
Frédéric Deville.....	84
Bazin.....	81
Laferrière.....	80
Martin Aymes.....	78
P. M. Nougaiier.....	73
Brie.....	70
Sagory.....	70
Pernin.....	67
Thiebaut.....	54
Lambert.....	52
Laberque.....	31
Reboul.....	30
Las Casas.....	29
Duplessis.....	28
Roustant père.....	25
L. Lelong.....	24
Maricot.....	23

L'on ne peut pas faire mention des autres candidats au procès verbal, la minute du dépouillement du scrutin étant ajoutée au présent.

En conséquence M. le président déclare l'Assemblée dissoute et la séance levée.

Fait à Montevideo, les jours, mois et an que dessus.

Le président du comité provisoire.

PORTAL aîné.

Le secrétaire.

A. VAILLANT.

PROCES VERBAL de la première séance de la Commission des Résidents Français.

L'an mil huit cent quarante huit et le deux mai, à six heures du soir, se sont réunis au domicile de Messieurs Portal frères, rue de Zavala, MM. Martin de Moussy, Adolphe Vaillant, Raymond, Oyenard, Gascogne aîné, Berho, Mandain jeune, Barraud père, Lefèvre et Portal aîné, tous membres de la commission des résidents français à Montevideo, nommé dans l'assemblée générale du 1er mai 1848.

M. Portal aîné, président de l'assemblée générale, a annoncé que MM. Leduc et Ebert, membres de la commission lui ont donné avis de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour; et que MM. Larochelucas, Barthélemy Baradère et Léonard ont témoigné le regret de ne pouvoir accepter le mandat honorable que leurs concitoyens avaient bien voulu leur confier; qu'en conséquence

de cette démission, le président et le secrétaire de l'assemblée générale avaient cru devoir convoquer au lieu et place des citoyens démissionnaires, MM. Charry, Arsène Isabelle et Frédéric Deville, qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après les citoyens sus-nommés. MM. Deville et Isabelle sont en effet présents à cette réunion. Quant à M. Charry, le président et le secrétaire ont le regret d'annoncer qu'il s'est également excusé et que M. Mandain aîné, qui doit le remplacer, d'après l'ordre des élections, n'a pu être avisé à temps pour cette fois.

La réunion étant ainsi de douze membres régulièrement élus en assemblée générale, M. Portal propose de procéder à la formation du bureau, qui sera composé d'un président, d'un vice président et d'un secrétaire, et de nommer par la voie du scrutin les membres qui doivent le constituer. Cette proposition est agréée sans opposition et chacun écrit son vote sur un bulletin qu'il dépose dans l'urne.

MM. Deville et Vaillant sont nommés scrutateurs.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Pour la présidence.

M. Portal aîné a obtenu	cinq voix.
— Martin de Moussy	trois
— Gascogne aîné	deux.
— Isabelle	deux.

Pour la vice présidence.

M. Martin de Moussy a obtenu	quatre voix.
— Isabelle	trois.
— Vaillant	deux.
— Gascogne	deux
— Portal	une

Pour le secrétariat.

M. A. Vaillant a obtenu	huit voix.
— Isabelle	trois
— Martin de Moussy	une.

En conséquence.

M. Portal aîné est proclamé	président.
— Martin de Moussy	vice président.
— A. Vaillant	secrétaire.

Cette opération terminée M. Adolphe Vaillant demande qu'un second secrétaire soit nommé pour le cas où des occupations particulières, ou une indisposition, ne permettraient pas au premier de prendre part aux travaux de la commission. Ces motifs étant pris en considération, la commission nomme à l'unanimité M. Arsène Isabelle, pour remplir cette fonction, conjointement avec son collègue M. Vaillant.

Le bureau est définitivement installé et le président, fait connaître l'ordre des travaux du jour.

Après une courte discussion la commission adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

1.° Les membres du bureau se borneront pour le moment à aller faire une visite à M. Devoize, chargé d'affaires de la République Française, auquel ils donneront préalablement avis de la nomination et de la constitution de la commission, en lui remettant le procès verbal de l'assemblée générale avec celui de la séance de ce jour, signé par tous les membres de la commission.

2.° Dans le but de déjouer les intrigues des ennemis de Montevideo et d'éviter toute fausse interprétation de nos démarches, la commission s'entendra avec les éditeurs des journaux de cette ville, afin qu'il ne publient que ce qui leur sera communiqué officiellement.

3.° Le bureau s'adjoindra M. Lefèvre et se constituera en commission d'adresse pour rédiger le plus promptement possible celle que la population française a résolu de faire parvenir à l'assemblée nationale.

Cette adresse sera rédigée sur les bases suivantes :

1.° Acte d'adhésion au nouveau gouvernement français.

2.° Résumé le plus rapide possible de la situation des français de la Plata depuis 1833 jusqu'à ce jour.

3.° Demande d'un secours prompt et énergique afin de mettre un terme à cette affreuse situation et rétablir la paix dans ce pays hospitalier.

La commission décide en outre qu'elle se réunira demain 3 mai, au même domicile à deux heures d'après midi, pour entendre la lecture des deux procès verbaux et les signer.

La séance est levée à huit heures.

Montevideo les jour, mois et an que dessus.

Signé : Portal aîné, président : Martin de Moussy, vice-président : Adolphe Vaillant et Arsène Isabelle, secrétaires : Gascogne aîné, Eugène Raymond, Berho, Oyenard, Leduc, Mandain jeune, Barraud père, Mandain aîné, Frédéric Deville, Lefebvre.

Hier dans l'après midi, M. le Président de la Commission des Résidents Français, accompagnés des membres du bureau de la Commission, ont fait une visite à M. le Consul de la République Française.

Le corps d'officiers de la Légion Italienne, a envoyé dans la soirée d'hier une députation pour féliciter M. le Président de la Commission des Résidents Français, et exprimer à la population française, par l'intermédiaire de sa commission, la part que prend la LÉGION ITALIENNE aux heureux événements survenus en France. M. le major Sacarelle a témoigné au Président de la Commission, toute la satisfaction qu'éprouve la Légion Italienne de savoir que le Peuple Français a reconquis sa liberté. Animés de sentiments Républicains, les Légionnaires Italiens font les vœux les plus sincères pour la prospérité de la République Française. M. le Président de la Commission a paru très sensible à cette démonstration fraternelle, et a prié le major de la Légion Italienne, d'être l'interprète de la Commission des Résidents Français, pour assurer les Légionnaires Italiens, que les Français Français de Montevideo, seront toujours fiers et heureux de les compter au nombre de leurs amis.

La musique de la Légion Italienne, et celle du Régiment des Chasseurs Basques, se sont présentées hier au soir au siège de la Commission des Résidents Français, pour donner une sérénade au président.

Des airs nationaux et des marches militaires, ont été alternativement exécutés par les deux corps de musique.

La Commission des Résidents Français, a nommé hier une députation, chargée de se rendre chez MM. Thiébaud et Brie, colonels de la 2^{me} Légion, et du Régiment des Chasseurs Basques, pour inviter les deux chefs des Légions Françaises, à envoyer chacun deux officiers de leurs corps respectif, pour s'ajouter aux membres de la Commission, pour la rédaction de l'adresse à la République Française.

Les canons qui ont été enlevés de la batterie *Comodore* ont été remplacés, et aujourd'hui la population de Montevideo est complètement rassurée sur cette mesure, en dépit de la malveillance des amis du général Oribe, qui avaient espéré pouvoir exploiter cette circonstance, pour faire croire à un abandon qui est loin de la pensée de l'amiral commandant de l'escadre, qui s'est empressé de détruire l'effet qu'avait produit ce déplacement, dans l'esprit de la population française surtout.

Nous avons appris que M. l'Amiral avait été vivement contrarié, en apprenant que cette mesure indispensable avait été si faussement interprétée.

FRANCE.

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 29 février 1848.

L'archevêque de Paris invite MM. les curés à se conformer aux ordres du Gouvernement et à faire arborer le drapeau de la République sur les édifices religieux.

✠ DENIS, archevêque de Paris.

Vu par le délégué de la République au département de la police.

Caussidière.

Une manifestation solennelle, de nature à porter la sécurité et la confiance dans tous les esprits, a été faite hier par des femmes, par des mères de famille, par des enfants.

Un imposant cortège, composé des dames inspectrices et patronesses des crèches, salles d'asile et ouvriers de Paris, auquel on avait adjoint un grand nombre d'enfants, a traversé lentement la ville dans ses quartiers les plus populeux et s'est rendu au siège du Gouvernement provisoire, pour hâter l'organisation définitive des institutions qui assureront désormais à l'enfance les soins maternels et l'éducation.

En tête du cortège étaient Mme la princesse de Beauvau, Mme la duchesse de Mirmier, Mme de Lamartine, Mme Jules Mallat.

Le cortège, entouré par des ouvriers en armes et des gardes nationaux, a été l'objet des démonstrations les plus éclatantes de respect et de sympathie. Partout la foule s'est rangée avec vénération en saluant le drapeau de la République et les bannières sur lesquelles on lisait les inscriptions suivantes :

Education pour tous les enfants du peuple — Crèches, salles d'asile, écoles, apprentissage. — Principe sacré de la famille. — Laissez venir à moi les petits enfants.

Sur une dernière bannière étaient inscrits ces mots :

Union des cultes. — Fraternité universelle.

Puis marchaient ensemble et se donnant la main, des ministres des différents cultes; le grand rabbin israélite, des prêtres catholiques, un pasteur protestant.

Le peuple, qui comprend si bien toutes les grandes idées, a accueilli avec une profonde sympathie cette généreuse manifestation.

Le bureau de l'association pour la défense du travail national, association qui représente l'industrie presque tout entière, vient d'adresser la circulaire suivante à ses commettants :

Paris, le 28 février 1848.

Aux industriels, membres de l'association pour la défense du travail national.

Messieurs,

La grandeur des circonstances imposait à votre association de nouveaux devoirs.

La République est proclamée.

Pas de pouvoir sans ordre.

Et l'ordre est la pensée qui domine l'association dont vous nous avez institués les représentants, et que vous avez fondée en dehors de toute opinion politique.

Sans ordre, en effet, ni consommation, ni travail, ni salaire :

Pas de présent, pas d'avenir.

Tel doit être le sentiment de nos associés; aussi avons-nous foi dans leur concours.

Les événements le rendent indispensable.

Ils nous ont amenés à promettre à M. le ministre du commerce que, pour contribuer à maintenir l'ordre, chaque industriel, dans la mesure de ses forces, se ferait un devoir d'alimenter le salaire.

C'est ainsi que chaque atelier deviendra un atelier national; à ce titre il aura droit à la protection de tous.

Mais cette situation impose à l'industrie de graves devoirs.

Vous les avez noblement compris, quand, dans l'année qui vient de s'écouler, vous avez maintenu le travail et assuré la nourriture des ouvriers.

Les sacrifices que l'humanité vous imposait alors, un patriotisme éclairé les réclame encore aujourd'hui.

Vous ne démentirez pas vos antécédents, et, dans les limites du possible, vous renouvelerez les sacrifices précédemment faits.

Usz surtout de votre influence personnelle pour que votre exemple soit suivi par tous.

C'est ainsi, c'est par ces moyens, que nous verrons se resserrer l'union entre tous les citoyens.

Et, ne l'oublions pas, l'union des citoyens c'est la paix du pays; là est aujourd'hui le premier élément du travail, le premier élément de la sécurité et de la prospérité publique.

Agréez, Messieurs, etc., etc.

ODIER, président.

MIMEREL, vice président

LOUIS LEBEUR, secrétaire.

JOSEPH PERIER, trésorier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui :

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

Que la question du travail est d'une importance suprême ;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un Gouvernement républicain ;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail.

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer qu'elle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

Le siège de la commission sera au palais du Luxembourg.

ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGES, ARAGO, ALBERT, MARIE CREMIEUX, DUPONT (DE L'EUROPE), LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, LAMARTINE, FLOCON.

Le Gouvernement provisoire de la République.

Considérant que des plaintes, reconnues légitimes, s'élèvent depuis longtemps contre l'insuffisance et le mode de composition de la ration des marins employés au service de la flotte, et que l'humanité est ici d'accord avec l'intérêt bien entendu de la nation pour appeler sur ce point essentiel la juste sollicitude du Gouvernement.

Décète :

Art. 1^{er}. Des mesures seront prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République, toutes les améliorations qu'il comporte.

— Art. 2. Le ministre provisoire de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 28 février 1848.

Les Membres du Gouvernement Provisoire.

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Cremieux, Ledru Rollin, Garnier Pages, Marrast, Louis Blanc, Albert.

Pour copie :

Le ministre provisoire de la marine et des colonies.

F. ARAGO.

Le château des Tuileries était encore occupé, à la date du 28 février, par un grand nombre d'hommes qui ne l'ont pas quitté depuis le jour où le peuple y est entré en vainqueur.

Le même jour, 28, un élève de Saint Cyr a été chargé d'assister aux recherches faites dans le château, et voici dans quels termes il constate le résultat de ces perquisitions :

« Chargé de commander et conduire au trésor un fourgon contenant les valeurs trouvées à chateau, j'ai assisté aux recherches faites dans les appartements de la duchesse d'Orléans, des ducs de Montpensier et de Joinville; les valeurs en objets précieux et pierreries sont considérables et estimées au moins 300,000 francs. Letout a été placé dans le fourgon et conduit au trésor où le procès verbal et l'inventaire ont été signés par moi et deux élèves de l'Ecole polytechnique délégués à cet effet; ils sont entre les mains du caissier central.

« G. OUGAN, élève de l'Ecole militaire. »

De pareils actes de probité portent avec eux leur éloge.

En tête de leur numéro de 25 février, la *Reforme* et le *National* ont fait paraître le document qui suit :

Proclamation du Gouvernement Provisoire.

» Au peuple français :

» Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris.

» Ce gouvernement s'est enfui, en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

» Le sang du peuple a coulé comme en juillet ; mais, cette fois, ce généreux sang ne sera pas trompé : il a couronné un nouveau gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

» Un gouvernement provisoire, sorti, d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'organiser et d'assurer la victoire nationale.

» Il est composé de :

» MM. Dupont (de l'Eure). — Lamartine. — Cremieux. — Arago (de l'Institut). — Ledru-Rollin. — Garnier Pages. — Marie.

» Ce gouvernement a pour secrétaires :

» MM. Armand Marrast. — Louis Blanc. — Ferdinand Flocon. — Albert, ouvrier.

» Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence.

» Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans

je périr et dans le salut public. La France entière l'entendra et lui prêter le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

» Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez vous, par l'ordre et par la confiance en vous mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

» Le gouvernement provisoire veut la REPUBLIQUE, sans ratification du peuple français, qui va être immédiatement consulté.

» Ni le peuple de Paris, ni le gouvernement provisoire ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, sur la forme de gouvernement que proclamera la souveraineté nationale.

» L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de la nation qui la composent;

» Le gouvernement de la nation par elle même;

» La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes;

» Le peuple pour devise et pour mot d'ordre;

» Voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle même, et que nos efforts sauront lui assurer.

Dans son numéro du même jour, la *Démocratie Pacifique* insère cet article:

» A neuf heures du matin, les rédacteurs de la *Démocratie Pacifique* avaient fait distribuer et afficher un placard conçu dans les termes suivants:

» M. de Lamartine avait adhéré dès le matin à cette déclaration de principes.

» Le ton et surtout les passages soulignés de ce manifeste indiquent assez à quel moment de la Révolution il a été rédigé:

VOEUX DU PEUPLE.

REFORMES POUR TOUS!

» Amnistie générale; — les ministres exceptés, et mis en accusation.

» Droit de réunion consacré par une manifestation prochaine. Dissolution immédiate de la chambre. Convocation des assemblées primaires.

» Garde urbaine aux ordres de la municipalité seule.

Abolition des lois de septembre. Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

» Réforme électorale. Tout garde national est électeur et éligible. Réforme parlementaire. Rétribution aux députés; les fonctionnaires publics à leur poste. — Réforme de la chambre des pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique. — Réforme administrative. — Garanties, pour tous les fonctionnaires et employés, contre l'abus des faveurs et des influences. — LA PROPRIÉTÉ respectée, mais le DROIT AU TRAVAIL, garanti. — Le travail assuré au peuple.

» Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous: crèches, salles d'asile, écoles rurales, écoles urbaines, plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue de cultes. Indépendance absolue des consciences. L'Eglise indépendante de l'Etat.

» Protection pour tous les faibles, femmes et enfants. — Paix et Sainte Alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, où le peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles. — L'ORDRE FONDÉ SUR LA LIBERTÉ.

» FRATERNITE UNIVERSELLE.

» Les rédacteurs de la *DEMOCRATIE PACIFIQUE*.

» Il est un homme en France qui accepte ces principes... qui les a déjà proclamés: M. LAMARTINE.

Ordre du jour du 29 février 1848.

Gardes nationaux, citoyens armés, peuple de Paris, jeunes gens des Ecoles.

Vous venez de donner le plus bel exemple d'unité et de fraternité!

Au nom du Pays, au nom de la République, je vous remercie de votre zèle, de votre admirable tenue.

Camarades et amis, le monde entier a les yeux sur vous. Restez pour les nations un modèle vivant d'ordre, de force et d'égalité. Il n'y a plus maintenant qu'une famille dans vos rangs, famille de frères unis par le lien indestructible de la République.

La revue de dimanche 27 février a été le premier triomphe du calme sur la tempête.

Enfins du peuple, jeunesse des Ecoles, vous tous courageux citoyens, qui, la veille, aviez écrasé la plus aveugle, la plus corruptrice de toutes les royautés, je suis fier de pouvoir vous témoigner hautement toute ma reconnaissance. Pour un cœur comme le mien, le souvenir de pareils jours de fête est ineffaçable!

Confiez vous à ma vieille expérience militaire, et comptez sur moi comme je compte sur vos bras, comme je compte sur votre dévouement à la cause que nous avons gagnée.

Merci donc encore une fois, citoyens armés, peuple de frères, jeunes gens des Ecoles. Au premier appel, soyons tous debout pour défendre les intérêts sacrés de la patrie.

Le général commandant supérieur,

A. de Courtais, ex-député.

Le chef d'état major-général,

A. Guinard.

PARTIE COMMERCIALE.

DOUANE.

Déchargement d'outre-mer.

Constant—30 bls eau de vie, 48 c. conserves.
S. Bernabey—6 c. vin, 1 bl marchandises.
Uragon et C.—37 pipes 4 demis 4 quarts vin rouge.
Bunge Hutz et C.—2610 moutons.
Tress et C.—5 sacs maïs, 1 c. effets.
Avegno Jos ph—102 sacs maïs, 69 id. pistache.
Bricoe Stward—7 ton. charbon de pierre.
L. Rodriguez—79 sacs farine de maïs, 6 id. maïs.
P. Duplessis—62 bqs vin.
Castellini Esbens—2 bqs vin.
Larroche Lucas—18 bqs vin.
Southgate et C.—8 c. boîtes conserve, 1 id. pipules.
Laplaine—1 c. souliers.

Sorties des magasins.

Parlan Mac Lean—2 c. mouchoirs de soie, 1 id. 8 pièces drap, 1 bal 12 id. id, 4 id 400 id. madras.
Rodger freres—1 bal et 1 c 200 pièces madras, 4 caisses thé noir.
Eberhard et C.—2 c bas de laine, 1 c. mitaines, bonnets, mouchoirs, robes, chaussons, tout en laine.
Dellazoppa—300 livres tabac à prisé, (3 caisses)

avait, au plus, coûté cinquante ou soixante francs; mais, au point de vue de l'art et du goût, elle était irréprochable.

En face de la cheminée, on voyait le piano d'Herminie, son gagne-pain entre les deux fenêtres une table à colonnes torses, surmontée d'un vieux dressoir en noyer, servait de bibliothèque; la duchesse y avait placé quelques auteurs de prédilection et les livres qu'elle avait reçus en prix à sa pension.

Ce et là, suspendues le long de la tapisserie, par des cables de coton, on voyait dans de simples cadres de sapin verni, aussi brillant que le citronnier, quelques gravures du meilleur choix, parmi lesquels on remarquait *Mignon regrettant la patrie* et *Mignon aspirant au ciel*. d'après Scheffer placés en pendant de chaque côté de la *Françoise de Rimini*, du même et illustre peintre; enfin, aux deux angles de la chambre, de petites étagères de bois noir supportaient plusieurs statuettes de plâtre, réduites d'après ce que l'art grec a laissé de plus idéal, une ancienne commode en bois de rose, achetée pour peu de chose chez un brocanteur des Batignolles; deux jolies chaises de tapisserie, ouvrage d'Herminie, ainsi qu'un fauteuil recouvert de satin gros vert, dont la broderie de soie, nuancée des plus vives couleurs, représentait des fleurs et des oiseaux, complétaient l'ameublement de cette chambre.

A force d'intelligence, d'ordre et de travail, Herminie, guidée par un goût

exquis, était parvenue à se créer à peu de frais cet entourage élégant et choisi.

S'agissait-il de soins ou de détails qui eussent répugné à cette orgueilleuse duchesse? S'agissait-il de la cuisine, par exemple? Herminie avait échappé à cet embarras, en s'adressant à la portière de sa maison, qui, pour un modique abonnement, lui servait chaque jour une tasse de lait le matin, et le soir un excellent potage accompagné d'un plat de légumes et de quelques fruits, nourriture frugale qui devenait des plus appétissantes, lorsqu'elle était rehaussée de toute la coquette propreté du petit couvert d'Herminie, car, si la duchesse ne possédait que deux tasses et six assiettes, elles étaient d'une porcelaine choisie, et lorsque, sur sa table ronde, recouverte d'une serviette éblouissante, la duchesse avait placé sa carafe et son verre de fin cristal, ses deux uniques couverts d'argent bien brillants et son assiette de porcelaine à fond blanc, semée de fleurs bleues et roses, les mets les plus simples semblaient, avons-nous dit, des plus appétissants.

Mais hélas! et au grand chagrin d'Herminie, ses deux couverts d'argent et sa montre, seuls objets de luxe matériel qu'elle eût jamais possédés, étaient alors engagés au *Mont-de-Piété*, où elle avait été obligée de les faire mettre, par la portière de la maison, la jeune fille n'ayant pas eu d'autre moyen de subvenir aux frais journaliers de sa maladie et de se procurer une faible somme d'argent, dont elle vivait, en attendant le salaire de plu-

l'endroit des mœurs, qu'il m'a donné congé, et mon terme finit après demain; voilà donc mes amours sur le pavé, ou réduits à s'abriter derrière les stores des citadines, à affronter le sourire narquois des cochers... c'est désolant.

—Au contraire, cela se trouve à merveille; tu vas te marier, on t'a donné congé... donne à ton tour congé... à tes amours...

—Olivier, tu sais mes principes, ton oncle les approuve; je ne veux à l'avance rien changer aux habitudes de ma vie de garçon, et si mon mariage ne se faisait pas, malheureux! songe que je me trouverais sans pied-à-terre et sans amours... Non... non... je suis beaucoup trop prévoyant, trop rangé pour donner dans ces désordres et ne pas conserver... une poire pour la soif.

—Poire pour la soif, est très joli; allons, tu es un homme de précautions. Eh bien! soit, en allant et venant, je te promets de regarder les écriteaux...

—Deux petites pièces avec une entrée, c'est tout ce qu'il me faut... tu sens bien que je vais m'en occuper de mon côté; tout à l'heure en sortant de chez Mme Herbaut, je vais flâner dans les environs, car ça presse... c'est après-demain le terme fatal... c'est par grâce que j'ai obtenu quelques jours de répit... Dis donc, Olivier, si je decouvre par ici ce qu'il me faut...

Ca fait que dans le même quartier, Je trouverai l'amour et l'amitié!...

—Cette profonde réflexion ressem-

ble beaucoup à une devise de million... mais c'est égal... la vérité n'a pas besoin d'ornement... Sur ce... en avant chez Mme Herbaut!

Ah ça! tu y tiens décidément... réfléchis bien...

—Olivier, tu es insupportable... je me présente tout seul si tu ne m'accompagne pas...

—Allons, le sort en est jeté, il est convenu que tu es M. Gerald Senneterre, un ancien camarade de régiment.

—Senneterre... non, ça serait imprudent, j'aimé mieux Gerald Auvernavy, car je suis aussi orné du marquisat d'Auvernavy... tel que tu me vois, mon pauvre Olivier.

—Bien... tu es Monsieur Gerald Auvernavy, c'est entendu... Ah! diable!

—Qu'es-tu donc?

—Qu'est-ce que tu vas être à cette heure?

—Comment ce que je vais être?

—Oui, ton état?

—Mon état? Mais célibataire jusqu'à nouvel ordre...

—Je ne peux pas te présenter chez Mme Herbaut comme un jeune homme qui vit des rentes qu'il a amassées... au régiment. Mme Herbaut ne reçoit pas de flâneurs; tu éveillerais ses soupçons, car la digne femme se défie en diable des gens qui n'ont rien à faire qu'à courtiser les jolies filles, vu qu'elle en a... de jolies filles.

—C'est très amusant. Eh bien!... qu'est-ce que tu veux que je sois?...

—Dam! je ne sais pas trop, moi!

Ouvert registre pour charge.

Brick goelette danois *Randers*, pour Rio Grande, pour Muriondo et Nin,

REMATES.

Par Rafael Ruano.

Jeu, 4 mai, à 11 heures précises, on vendra dans l'entrepôt de la douane, rue du 25 de Agosto, 202 surons yerba paraguay.

Par le même.

Jeu, 4 mai, à 11 heures précises, on vendra au plus offrant et dernier enchérissseur, les meubles existant dans la maison n. 74, rue de las Piedras.

POUR LE HAVRE.

Le trois mats français *Ankoher*, cap. Jarnet, peut admettre à fr: 2500 cuirs secs ou leur équivalent en balles.

Ce navire partira le 10 mai et admettra quelques passagers de chambre.

S'adresser à Messieurs L'avallol et fils, consignataires du navire, ou chez L. Sagory, rue des Missio n. 49.

POUR MARSEILLE.

Le beau trois mats français *Flandre* partira du 10 au 15 mai.

Ce navire peut admettre encore quelques frets lourds ayant presque tout son chargement arrêté.

Les personnes qui désireraient prendre passage à bord y trouveront toutes les comodités désirables.

S'adresser pour traiter à L. Sagory, rue des Missions, 49.

AVIS.

On demande des renseignements sur M. H. Genthon, venu de Rio Janeiro par le vapeur français *MAGELLAN*.

A VENDRE.

Une chèvre et un chevreau, dans la maison de Ramirez, rue San Jose.

Se desea encontrar á inmediaciones de esta imprenta una casita para alquilar, que su precio no exceda de quince à diez y ocho pesos, para lo cual se dara garantia. En esta misma imprenta darán razon de quien la precisa.

A NOS ABONNES.

La première partie de l'Histoire des Girondins est terminée. Nous suspendons momentanément la publication de cet ouvrage pour donner à nos souscripteurs la continuation, jusqu'à la fin du second volume, des Sept Péchés Capitaux, dont cinq livraisons ont déjà été publiées. Messieurs les abonnés qui n'ont pas souscrits à cet ouvrage pourront se procurer les livraisons publiées à l'imprimerie du Patriote.

Ceux de nos souscripteurs qui ont droit à la prime des 8 livraisons des Girondins, publiées séparément du journal, pourront les réclamer dans le courant de la première quinzaine du mois de mai.

EN VENTE.

A L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE.

Les œuvres ci après, reliées ou brochées.

Les Mystères de Paris.

Le Juif Errant.

La Gorgone.

Les Mystères de l'Inquisition.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Péchés Mignons.

Ces divers ouvrages se vendent à des prix très modérés.

PORTRAIT DU GENERAL GARIBALDI.

M. D. F. Vincent a termine ce travail dédié aux vaillans Legionnaires qui ont combattu à San Antonio.

Ce beau portrait est en vente à l'imprimerie du «Comercio del Plata», à la librairie de M. Hernandez et chez M. Maricot, rue du 25 Mai. Prix demi patacon.

Hay una ama de lecho que desea hallar criatura, informará el maestro ojalatero de la calle del Sarandí, esquina de la casa de Juan Maria Perez.

AVIS.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de Mai, n. 129, a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier gout, qu'il vendra au plus juste prix.

Se precisa conchavar una sirvienta de color ó blanca, para cargar un niño, que no sea mas que de 12 ó 13 años. En esta imprenta darán razon.

A VENDRE.

De jolies plantes pour garnir l'interieur d'une cour, des arbres fruitiers. S'adresser rue de Buenos Aires, n. 176, dans la seconde cour.

En el almacen de comestibles calle de Mis- sionnes, n. 138 y 140, frente la casa del señor general Rivera, se vende vino de Burdeos de superior qualidad y puro, á 4 vintenes la cuarta.

Le propriétaire-gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.

—Voyons, dit Gerald en riant, veux-tu... veux-tu... pharmacien?

—Va pour pharmacien, allons, viens....

—Pas du tout. Je plaisante.... tu acceptes cela tout de suite, toi! Pharmacien... quel dangereux ami tu es...

—Gerald, je t'assure.... qu'il y a de petits pharmaciens très gentils.

—Laisse-moi donc tranquille, c'est toujours de la famille des apothicaires.... je n'oserais regarder en face aucune des jolies filles qui viennent chez Mme Herbaut.

—Eh bien!... fou que tu es.... cherchons autre chose : Clerc de notaire!... Hein? cela te va-t-il?

—A la bonne heure!... ma mère a un interminable procès.... je vais quelquefois voir pour elle son notaire et son avoué.... J'éludierai le clerc sur nature.... je me serai enrôlé dans le régiment de la bazoche en sortant des chasseurs d'Afrique.... ça va tout seul!...

—Allons, c'est dit, suis-moi.... je vais te présenter comme Gerald Auvernay, clerc de notaire....

—Premier clerc de notaire! dit Gerald avec emphase.

—Ambitieux, va....

Gerald, présenté chez Mme Herbaut, fut, grâce à Olivier, accueilli par elle avec la plus aimable cordialité.

Dans l'après-midi de ce même jour, le terrible M. Bouffard vint chercher l'argent dont lui était redevable le commandant Bernard, pour le terme échu; Mme Barbançon le paya, résisttant à grand peine au malin plaisir de rissoler quelque peu les ongles de ce féroce propriétaire, ainsi qu'elle le disait ingénument.

Malheureusement, l'argent que venait de recevoir M. Bouffard, loin de le rendre moins âpre à ses recouvrements, lui donna une nouvelle énergie, et, persuadé que sans ses grossières et opiniâtres poursuites il n'eût pas été payé de Mme Barbançon, il se dirigea en hâte vers la rue de Monceau, où demeurait Herminie, bien résolu de redoubler de dureté envers la pauvre jeune fille, afin de la forcer à payer le terme qu'elle lui devait.

Première Partie.

L'ORGUEIL.

LA DUCHESSE.

DEUXIEME VOLUME.

III.

Herminie, demeurant rue de Monceau, dans l'une des nombreuses maisons dont M. Bouffard était propriétaire, occupait au rez-de-chaussée, une chambre précédée d'une petite entrée, qui donnait sous la voûte de la porte cochère; les deux fenêtres s'ouvraient sur un joli jardin, entouré d'un côté d'une haie vive, de l'autre d'une palissade treillagée, qui le séparait d'une ruelle voisine.

La jouissance de ce jardin dépendait d'un assez grand appartement du rez-de-chaussée, alors inoccupé, ainsi qu'un autre logement du troisième étage, non valurs qui augmentaient encore la méchante humeur de M. Bouffard à l'endroit des locataires arrières.

Rien de plus simple et de meilleur goût que la chambre de la duchesse.

Une toile de Perse d'un prix modique, mais d'un dessin et d'une fraîcheur charmante, tapissait les murailles et le plafond de cette pièce assez élevée; pendant le jour, d'amples draperies de même étoffe cachaient l'alcove, ainsi que deux portes vitrées y attenantes : l'une était celle d'un cabinet

de toilette, l'autre s'ouvrait sur l'entrée, espèce d'anti-chambre de six pieds carrés; les rideaux de Perse, doublés de guingan rose, voilaient à demi les fenêtres garnies de petits rideaux de mousseline, relevés par des nœuds de rubans; un tapis fond blanc semé de gros bouquets de fleurs (ça avait été la plus grosse dépense de l'ameublement) couvrait le plancher; la housse de cheminée, merveilleusement brodée par Herminie, était blanche, avec un semis de roses et de paquerettes; deux petits flambeaux d'un goût exquis, moulés sur des modèles de Pompeï, accompagnaient une pendule faite d'un socle de marbre blanc surmonté de la statuette de Jeanne-d'Arc; enfin, à chaque bout de la statuette de cheminée, deux vases de grès verni (précieuse invention) du galbe étrusque le plus pur, contenaient de gros bouquets de roses récemment achetées, qui épandaient dans cette chambre leur senteur suave et fraîche.

Cette modeste garniture de cheminée en grès et en fonte de zinc, conséquemment de nulle valeur matérielle,